

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. Vincent LOUAULT, gérant de la **SCEA STRUTIA**, exploitation céréalière et élevage bovin, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à : **L'Augerie - 37 310 CHEDIGNY**

autorise

la **SAS METHAMORPHOSE** - désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : **Grange Neuve - 37 310 DOLUS LE SEC**

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	llot	Surface (ha)
AZAY-SUR-INDRE	1	32,34
CHEDIGNY	10	19,81
CHEDIGNY	11	20,46
CHEDIGNY	12	15,68
CHEDIGNY	13	11,00
CHEDIGNY	21	16,15
CHEDIGNY	22	50,16
CHEDIGNY	23	32,61
CHEDIGNY	24	48,83
CIGOGNE	25	19,85
CIGOGNE	26	45,25
CIGOGNE	27	10,94
SUBLAINES	240	2,97
Total		326,05

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (données issues du dossier d'autorisation) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 36373 kg N / 12308 kg P₂O₅ (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 10,8 kg/t – digestat liquide : 7,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,7 kg/t – digestat liquide : 2,9 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

S.C.E.A. STRUTIA
au capital de 191.520 Euros
Tél. 02 47 92 51 45 - 06 88 00 37 38
L'Augerie - 37310 CHEDIGNY
R.C. Utilisateur SIREN 898 142 380
N° T.V.A. FR 95 398 142 380

Fait à L'Augerie, le 06/02/19
Signature de l'utilisateur

SAS METHAMORPHOSE
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC - FRANCE
Tél: 0688872814 / 0670661849 / 0635028395
SAS au capital de 30000 Euros
SIRET 828036304 00012
TVA: FR 76 828036304

Le producteur

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. Frédéric BONLIEU, gérant de l'EARL FLEURIAN, exploitation céréalière, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à : ~~Les Pallots~~ 37 310 CIGOGNE

autorise

17 rue de Courcay

la SAS METHAMORPHOSE - désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : Grange Neuve – 37 310 DOLUS LE SEC

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
CIGOGNE	2	25,22
SUBLAINES	4	13,48
CIGOGNE	5	5,97
SUBLAINES	6	38,08
SUBLAINES	9	3,88
REIGNAC-SUR-INDRE	1	10,70
REIGNAC-SUR-INDRE	10	8,38
CIGOGNE	3	19
REIGNAC-SUR-INDRE	7	15,05
COURCAY	8	14,22
COURCAY	16	7,44
REIGNAC-SUR-INDRE	17	12,10
REIGNAC-SUR-INDRE	18	22,53
TOTAL		196,05

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (données issues du dossier d'autorisation) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 19373 kg N / 8208 kg P₂O₅ (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 10,8 kg/t – digestat liquide : 7,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,7 kg/t – digestat liquide : 2,9 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à Cigogne, le 6 Février 2019
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

F. BONLIEU

Lu et Approuvé

Le producteur SAS METHAMORPHOSE
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC- FRANCE
Tél: 0688872814/0679661849/0635028395
SAS au capital de 30000 Euros
SIRET 828030304 00012
TVA: FR 76 828030304

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. Nicolas BOISGARD, gérant de l'EARL Les Garennes, exploitation céréalière, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à : 4 les Garennes – 37150 BLERE

autorise

la SAS METHAMORPHOSE - désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : Grange Neuve – 37 310 DOLUS LE SEC

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	llot	Surface (ha)
BLERE	1	9,40
BLERE	2	29,36
BLERE	3	17,05
BLERE	4	2,84
BLERE	5	1,49
BLERE	6	3,78
BLERE	7	1,26
BLERE	8	7,93
BLERE	9	10,65
BLERE	10	0,85
BLERE	11	1,81
BLERE	12	1,29
BLERE	13	2,71
BLERE	14	0,21
BLERE	15	0,72
BLERE	16	2,04
BLERE	17	1,09
BLERE	18	11,48
BLERE	19	0,37
BLERE	20	1,94
BLERE	21	2,61
BLERE	22	2,38
BLERE	23	3,47
BLERE	24	0,55
BLERE	25	1,41
BLERE	28	0,64
BLERE	30	4,84
BLERE	31	9,09
BLERE	32	0,87
BLERE	33	2,49
BLERE	35	1,09
BLERE	37	19,95
BLERE	41	2,64
BLERE	42	4,70
BLERE	45	3,69
BLERE	46	2,45

BLERE	51	6,92
BLERE	52	1,97
BLERE	54	3,22
BLERE	55	0,84
BLERE	56	4,67
BLERE	59	1,92
BLERE	60	6,28
BLERE	61	1,91
BLERE	62	4,31
BLERE	63	0,54
BLERE	64	1,90
SUBLAINES	65	9,92
TOTAL		215,54

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 23069kg N / 9040 kg P2O5 (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 10,8 kg/t – digestat liquide : 7,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P2O5 : digestat solide : 4,7 kg/t – digestat liquide : 2,9 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.


Fait à Cigogné, le 06/02/19
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

Le producteur

lu et approuvé

lu et approuvé



SAS METHAMORPHOSE
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC- FRANCE
Tél: 0688872814/0679664849/0635028395
SAS au capital de 30000 Euros
SIRET 828030304 00012
TVA: FR 76 828030304



CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. Eudes MAUSSION, gérant de l'EARL La Cour Pavée, exploitation céréalière, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à : La Cour Pavée – 37 310 CIGOGNE

autorise

la SAS METHAMORPHOSE - désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : Grange Neuve – 37 310 DOLUS LE SEC

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
BLERE	10	35,7
CIGOGNE	1	20,45
BLERE	11	6,73
BLERE	2	1,22
CIGOGNE	3	2,28
CIGOGNE	4	9,09
CIGOGNE	6	40,74
CIGOGNE	5	0,85
CIGOGNE	7	10,72
CIGOGNE	8	10,22
BLERE	9	8,38
TOTAL		146,37

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (données issues du dossier d'autorisation) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 16324 kg N / 7052 kg P₂O₅ (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 10,8 kg/t – digestat liquide : 7,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,7 kg/t – digestat liquide : 2,9 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à Cygni, le 06/02/19

Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

SAS METHAMORPHOSE
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC - FRANCE
Le producteur
SAS au capital de 30000 Euros
SIRET: 828030304 00012
TVA: FR 76 828030304

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. Eudes MAUSSION, gérant de la **SCEA Le Pineau, exploitation céréalière, désigné comme l'utilisateur**, dont le siège social est situé à : **La Cour Pavée – 37 310 CIGOGNE**

autorise

la **SAS METHAMORPHOSE - désigné comme le producteur**, dont le siège social est situé à : **Grange Neuve – 37 310 DOLUS LE SEC**

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
BLERE	1	35,32
BLERE	2	0,81
BLERE	3	1,95
BLERE	4	71,36
BLERE	5	5,55
TOTAL		114,99

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 14428 kg N / 5710 kg P₂O₅ (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 10,8 kg/t – digestat liquide : 7,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,7 kg/t – digestat liquide : 2,9 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à Cigogne, le 06/02/18

Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

Le producteur

SAS METHAMORPHOSE
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC - FRANCE
Tél: 0688872814 / 0679661849 / 0635028395
SAS au capital de 30000 Euros
SIRET 828030304 00012
TVA: FR 76 828030304

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. Benoît LATOUR, gérant de la **SCEA DE LA GRANGE NEUVE – SEP LATOUR**, exploitation céréalière, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à : **Les Palluds – 37 310 CIGOGNE**

autorise

la **SAS METHAMORPHOSE** - désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : **Grange Neuve – 37 310 DOLUS LE SEC**

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
DOLUS-LE-SEC	301	33,58
DOLUS-LE-SEC	303	13,41
DOLUS-LE-SEC	302	36,22
DOLUS-LE-SEC	304	1,86
Total		85,07

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (*données issues du dossier d'autorisation*) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 10162 kg N / 4365 kg P₂O₅ (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 10,8 kg/t – digestat liquide : 7,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,7 kg/t – digestat liquide : 2,9 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à le
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur



Le producteur

SAS METHAMORPHOSE
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC - FRANCE
Tél: 0688872814 / 0679667849 / 0635028395
SAS au capital de 30000 Euros
SIRET 828030304 00012
TVA: FR 76 828030304

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. Benoît LATOUR, gérant de l'EARL LATOUR – SEP LATOUR, exploitation céréalière, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à : Les Palluds – 37 310 CIGOGNE

autorise

la SAS METHAMORPHOSE - désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : Grange Neuve – 37 310 DOLUS LE SEC

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
CIGOGNE	102	8,31
CIGOGNE	105	80,61
CIGOGNE	101	4,05
CIGOGNE	108	35,75
CIGOGNE	107	24,65
CIGOGNE	104	14,40
CHEDIGNY	109	6,26
CHEDIGNY	113	2,05
CHEDIGNY	112	4,2
CHEDIGNY	114	0,56
CIGOGNE	752 (ex 103)	1,27
CIGOGNE		1,33
Total		183,44

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (données issues du dossier d'autorisation) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 24143 kg N / 9782 kg P₂O₅ (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 10,8 kg/t – digestat liquide : 7,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,7 kg/t – digestat liquide : 2,9 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

E.A.R.L. LATOUR
Les Palluds - 37310 CIGOGNE
Tél. : 02 47 30 35 49
Fax : 02 47 30 30 53
N° TVA FR 37 422 965 178
N° SIRET 422 965 178 00011
Capital de 237 000 Euros

Fait à le 06/02/19
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

Le producteur
SAS METHAMORPHOSE
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC - FRANCE
Tél: 068887214/0679661849/0635028395
SAS au capital de 80000 Euros
SIRET 828030304 00012
TVA: FR-76 828030304

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. Benoît LATOUR, gérant de l'EARL LA GARENNE – SEP LATOUR, exploitation céréalière, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à : Les Palluds – 37 310 CIGOGNE

autorise

la SAS METHAMORPHOSE - désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : Grange Neuve – 37 310 DOLUS LE SEC

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
CIGOGNE	8	12,92
AZAY-SUR-INDRE	1	6,17
AZAY-SUR-INDRE	2	3,36
REIGNAC-SUR-INDRE	3	24,01
AZAY-SUR-INDRE	6	0,69
AZAY-SUR-INDRE	5	28,42
AZAY-SUR-INDRE	4	51,14
CHEDIGNY	11	27,97
Total		154,68

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (données issues du dossier d'autorisation) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 20221 kg N / 7675 kg P₂O₅ (à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 10,8 kg/t – digestat liquide : 7,4 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,7 kg/t – digestat liquide : 2,9 kg/t (valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à le
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

Le producteur

L'utilisateur
EARL LA GARENNE
Capital de 101 500 €
Adresse Postale
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC
Tél 02.47.59.07.95 - Port 06.88.87.28.14
SIRET N° 501 138 822 00011
N° TVA FR 74 501 138 822

SAS METHAMORPHOSE
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC - FRANCE
Tél:0688872814/0679661849/0635028395
SAS au capital de 30000 Euros
SIRET 828030304 00012
TVA: FR 76 828030304

CONTRAT D'EPANDAGE

Mise à disposition de parcelles pour l'épandage de digestats

Je soussigné, M. ^{Denis} ~~Dany~~ TESSIER, exploitant céréalier, désigné comme l'utilisateur, dont le siège social est situé à :
La Ricassière – 37 310 CIGOGNE

autorise

la SAS METHAMORPHOSE - désigné comme le producteur, dont le siège social est situé à : Grange Neuve – 37 310
DOLUS LE SEC

à épandre les digestats issus de l'unité de méthanisation sur les parcelles que j'exploite, listées ci-dessous :

Commune	Ilot	Surface (ha)
CIGOGNE	1	65,07
CIGOGNE	2	30,86
CIGOGNE	3	4,15
CIGOGNE	4	29,11
CIGOGNE	5	31,33
CIGOGNE	7	42,26
CIGOGNE	8	5,83
TOTAL		208,61

L'utilisateur s'engage à réaliser l'épandage des digestats solides et liquides sur les terrains agricoles qu'il exploite et qu'il met à disposition, dans les conditions prévues par l'annexe ci-jointe.

Les caractéristiques de l'effluent à épandre (données issues du dossier d'autorisation) :

- Nature de l'effluent : Digestat solide et/ou liquide
- Quantité maximum annuelle potentiellement reçue : 20958kg N / 8619 kg P₂O₅
(à ajuster avec les autres apports organiques le cas échéant)
- Teneur moyenne en N : digestat solide : 10,8 kg/t – digestat liquide : 7,4 kg/t
(valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)
- Teneur moyenne en P₂O₅ : digestat solide : 4,7 kg/t – digestat liquide : 2,9 kg/t
(valeur théorique - à réajuster avec les analyses de digestat)

Le producteur s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur pour épandage, les digestats de son unité de méthanisation, conformément à un programme prévisionnel établi chaque année.

Le contrat entre en vigueur pour une durée de cinq ans, et est renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, chaque partie pourra y mettre fin, après préavis délivré par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date anniversaire de la signature.

Fait à Cigogne, le 06/02/2019
Signature des parties précédée de la mention «lu et approuvé»

L'utilisateur

Lu et approuvé

Le producteur

SAS METHAMORPHOSE
Grange Neuve 37310 DOLUS LE SEC FRANCE
Tél: 0688872814 / 0679661849 / 0635028395
SAS au capital de 30000 Euros
SIRET 828030304 00012
TVA: FR 76 828030304